REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « 5 JOER NORDSTROOSS »

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

L'association sans but lucratif Association des Exploitants du Nordstrooss Shopping Mile Marnach (en abrégé ASSEX NORDSTROOSS ASBL), établie et ayant son siège social à L-9764 Marnach, 2, rue de Marbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F11511, organise un jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, se déroulant dans les blocs A et B de la Nordstrooss.

Ce jeu-concours est soumis exclusivement au présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique répondant à l'ensemble des conditions décrites ci-dessous :

- 2.1. La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.
- 2.2. Ce jeu-concours est strictement réservé aux clients des magasins faisant partie de la Nordstrooss.
- 2.3. Sont exclus de toute participation au jeu-concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement, et sous quelque forme que ce soit :
 - Les personnes qui auront fraudé ou tenté de frauder pour participer au jeu-concours en violation du présent règlement ;
 - Les personnes qui n'auront pas justifié leur nom, prénom, numéro de téléphone et adresse complets dans le formulaire d'inscription mis à leur disposition ou qui les auront fournis de manière inexacte;
 - Les personnes qui refusent les collectes, l'enregistrement et la conservation des informations personnelles et strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion du jeu-concours ;
 - Le salarié (et sa/son conjoint(e)) de la société organisatrice, des magasins de la Nordstrooss ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent jeu-concours.

La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité, l'identité et les coordonnées des participants et ce dans le respect de la vie privée des participants.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aurait fraudé, falsifié, tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation.

ARTICLE 3 – DUREE DU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours est ouvert du 1er septembre 2022, à l'heure d'ouverture des blocs A et B de la Nordstrooss, au 30 septembre 2022 à 19.30 heures, clôture des inscriptions.

ARTICLE 4 – MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La simple participation au jeu-concours n'entraine pas automatiquement un gain pour le participant.

Toute participation non conforme aux modalités énoncées ci-dessous, par le non-accomplissement des conditions de participation ou par la mention d'informations incomplètes, illisibles, fausses, erronées ou réalisée en dehors de la durée du jeu-concours énoncée à l'article 3 du présent règlement sera considérée comme nulle et ne sera pas traitée.

Chaque personne souhaitant participer au jeu-concours doit :

- Gratter la case ronde au recto du bulletin (1ère chance) ou/et
- Remplir le bulletin de participation au verso (2ème chance)

et confirmer / valider sa participation au jeu-concours.

Le nombre de participations par personne est illimité.

Il appartient au participant de s'assurer que l'ensemble de ses coordonnées, c'est-à-dire, son nom et prénom, son numéro de téléphone ainsi que son adresse, est bien correct et complet. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être distribué. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué des informations incorrectes ou erronées. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Toute déclaration mensongère par un participant entraînera son exclusion du jeu-concours et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement pu gagner sans que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être engagée.

ARTICLE 5 – DETERMINATION DU PRIX

Dans l'hypothèse où les conditions de participation sont remplies, les participants pourront tenter de gagner :

- Un weekend en Porsche Taycan + 1 nuitée au Hotel Leweck
- Un iPhone 13 Pro Max
- Un bon cadeau de 1000 € chez Meubles Oestreicher
- Un bon cadeau de 500 € chez Gulf Masutt & Pellets
- Un bon cadeau de 250 € chez Restaurant Madeleine
- Un vélo Orbea MX50
- Plusieurs bons cadeaux et gadgets

Le prix ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet d'une contre-valeur en espèces.

ARTICLE 6 - DESIGNATION DU GAGNANT

Pendant la durée du jeu-concours les gains « directs » (1ère chance) ; Smiley aux yeux de « cœurs » ; pourront être retiré à la réception du supermarché Cactus au bloc A du Nordstrooss.

Après la clôture du jeu, un tirage au sort sera effectué de façon aléatoire le 3 octobre 2022 pour déterminer les gagnants du jeu-concours (2^{ème} chance) -> tout participant ayant correctement rempli ses coordonnées au verso du bulletin.

En cas de non-réponse du gagnant après avoir été contacté plusieurs fois par téléphone ou par e-mail (une semaine) son bulletin de participation sera annulé et un autre gagnant sera tiré au sort.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de son prix, son bulletin de participation sera annulé et un autre gagnant sera tiré au sort.

La décision de l'organisateur quant à la détermination du gagnant est irrévocable et définitive.

ARTICLE 7 – RECLAMATIONS

Sous peine d'exclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations, notamment celles relatives au tirage, au résultat et à la remise ou la réception du prix, sont à adresser à la société

organisatrice dans les quinze jours suivant la date de la fin du jeu-concours. Au-delà de ce délai, toute réclamation sera exclue.

ARTICLE 8 – UTILISATION DU NOM ET PRENOM DU GAGNANT

La société organisatrice se réserve le droit de diffuser le nom et prénom du gagnant et/ou sa photo à des fins publicitaires et ce sans aucune compensation.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du prix valablement gagné.

La société organisatrice n'offre aucune garantie sur le prix gagné.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le jeu-concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet et/ou les réseaux sociaux de la société organisatrice. La société organisatrice se réserve notamment le droit de suspendre momentanément la possibilité de participer au jeu-concours si elle, ou son éventuel prestataire, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du jeu-concours.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un participant au jeu-concours.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises par un participant.

ARTICLE 10 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La société organisatrice s'engage à respecter les dispositions du Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les données collectées par la société organisatrice dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées afin d'assurer l'identification du participant, dans l'intention d'attribution du prix au gagnant tiré au sort.

Ces données pourront être transmises aux autres entités du Groupe Reiff ainsi qu'aux prestataires dans le cadre exclusif de l'exploitation du site mais ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Les données personnelles ne seront conservées que durant le temps raisonnablement nécessaire pour permettre l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Toute personne ayant communiqué ses données dans le cadre du présent jeu-concours dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de ses données, lesquels peuvent être exercés à tout moment. Toute personne physique ayant communiqué ses données dans le cadre du présent jeu-concours a le droit d'introduire une plainte auprès de la Commission nationale pour la protection des données. De plus, toute personne peut exercer ses droits en écrivant une lettre transmise par recommandé à ASSEX NORDSTROOSS ASBL, à L-9764 Marnach, 2, rue de Marbourg.

ARTICLE 11 – DEPOT DU REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine, entière et sans aucune réserve du règlement et de ses éventuels avenants par le participant, disponible sur le site internet www.nordstrooss.lu. Le non-respect dudit règlement entraine la nullité pure et simple de la participation du participant et le cas échéant de l'attribution de tout gain.

ARTICLE 12 – CORRESPONDANCE

Il ne sera échangé aucun entretien ni correspondance à propos du présent jeu-concours, à l'exception de l'envoi du présent règlement sur demande d'un participant ainsi que des contacts indispensables avec le gagnant du concours.

ARTICLE 13 – LITIGES

Le jeu-concours et le présent règlement sont soumis au droit luxembourgeois. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. En cas de litige, les cours et tribunaux luxembourgeois seront seuls compétents. Si l'une des clauses du présent règlement devait être déclarée nulle ou illégale par une décision de justice définitive, les autres dispositions du règlement resteront applicables et effectives.

Fait à Marnach, le 25 août 2022.